



Villeneuve d'Ascq, le 21 mai 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 13/05/2013 au 17/05/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 13 mai 2013	Achats	1 241	0,850	1 055
Séance du 14 mai 2013	Achats			-
Séance du 15 mai 2013	Achats			-
Séance du 16 mai 2013	Achats	1 199	0,880	1 055
Séance du 17 mai 2013	Achats	934	0,880	822
Total		3 374	0,869	2 932